

Note d'information¹
Bruxelles, le 22 mai 2015
(OR. en)

Conseil des AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Développement)

26 mai 2015 à Bruxelles

La session du Conseil commencera à 15 heures; elle sera présidée par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Les ministres de l'UE chargés du développement procéderont à un échange de vues sur le financement du **développement**, dans le contexte des négociations en vue du nouveau **programme de développement pour l'après-2015**. Le Conseil devrait adopter des conclusions intitulées "Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015".

L'égalité hommes-femmes et le développement figureront également parmi les questions à l'ordre du jour. Les ministres examineront comment soutenir la promotion, l'exercice et la défense des droits des femmes et des filles dans les programmes et politiques de développement de l'UE. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement.

Dans le contexte de la situation dramatique en Méditerranée, et pour faire suite à la réunion extraordinaire du **Conseil européen** qui a lieu le 23 avril, le Conseil débattrait également des questions de la **migration et du développement**.

Les ministres procéderont aussi à un échange de vues sur la base de la récente communication conjointe qui vise à **renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement**, également dans la perspective du Conseil européen de juin.

En outre, la haute représentante informera les ministres des travaux en cours concernant le **réexamen stratégique**.

Un dîner auquel participera le Secrétaire général des Nations unies, M. **Ban Ki-moon**, aura lieu dans la soirée.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Programme de développement pour l'après-2015

Le Conseil débattera du programme de développement pour l'après-2015, qui constitue le nouveau cadre d'action de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Les ministres devraient plus particulièrement axer leurs travaux sur le financement du développement en prévision de la troisième conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet à Addis-Abeba, et du sommet des Nations unies sur l'après-2015, qui aura lieu en septembre à New York.

L'UE reste le plus grand donateur d'aide au monde: avec 82 milliards d'euros mis à disposition entre 2014 et 2020, l'Union européenne et ses États membres fournissent ensemble plus de la moitié de l'ensemble de l'aide publique mondiale. En 2014, l'UE et ses États membres ont augmenté le volume de leur aide publique au développement (APD) à 58,2 milliards d'euros (soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2013).

L'UE et ses États membres restent déterminés à œuvrer en faveur d'un programme pour l'après-2015 qui soit ambitieux, porteur de changements et sans exclusive. L'UE continue à jouer un rôle important dans les négociations en vue d'un nouveau cadre en matière de développement. Une proposition de 17 objectifs en matière de développement durable (ODD) est sur la table des négociations; ces objectifs sont notamment les suivants: éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes partout, garantir à tous l'accès à la santé, assurer une éducation inclusive et équitable, parvenir à l'égalité entre les sexes, réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, garantir des modes de consommation et de production durables, et prendre des mesures urgentes afin de lutter contre le changement climatique et ses conséquences.

Dans ce contexte, les ministres de l'UE chargés du développement devraient adopter des conclusions intitulées "Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015", qui s'appuieront sur les conclusions du 16 décembre 2014 intitulées "Un programme pour l'après-2015 porteur de transformation" et développeront certains aspects du nouveau partenariat mondial nécessaire pour réaliser les ODD.

L'ambition est de faire en sorte que ce nouveau partenariat mondial renforce la détermination à faire disparaître l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération, en capitalisant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et en achevant la réalisation des aspects qui sont en souffrance. Ce partenariat devrait porter sur tous les moyens de mise en œuvre, notamment: mettre en place un cadre d'action propice aux objectifs poursuivis, mobiliser et utiliser de manière efficace les ressources financières et autres, stimuler le commerce et l'investissement, encourager les sciences, la technologie et l'innovation et relever les défis et tirer parti des effets positifs des migrations. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD devraient également être appuyés par un cadre solide de suivi, de responsabilisation et d'évaluation.

Voir: [Conclusions du Conseil du 16 décembre 2014 intitulées "Un programme pour l'après-2015 porteur de transformation"](#)

En savoir plus sur les [Objectifs de développement durable](#)

Égalité hommes-femmes et développement

Le Conseil examinera comment soutenir la promotion, l'exercice et la défense des droits des femmes et des filles dans les programmes et politiques de développement de l'UE.

Le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement, adopté en 2010, couvre la période allant jusqu'en 2015. Le successeur de ce plan d'action, qui couvrira la période comprise entre 2016 et 2020, est en cours d'élaboration; il devrait s'appuyer sur les progrès réalisés et les enseignements tirés dans le cadre du précédent plan d'action. L'année 2015 est une année charnière pour l'égalité entre hommes et femmes, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte des négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015, du 20^e anniversaire du Programme d'action de Beijing, du principal accord politique mondial en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et du 15^e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil devrait confirmer que les droits des femmes et des filles, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles demeurent un domaine d'action prioritaire pour l'action extérieure de l'UE et la coopération au développement. Le Conseil devrait en particulier souligner qu'il convient d'adopter une approche ambitieuse et porteuse de transformation afin de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de risque de l'inégalité entre les sexes, de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement.

Migration et développement

Les ministres de l'UE chargés du développement auront un échange de vues sur les questions interdépendantes de la migration et du développement, dans le sillage de la réunion extraordinaire du Conseil européen qui a eu lieu le 23 avril.

Le 23 avril 2015, les dirigeants de l'UE ont discuté de la tragédie qui se déroule en Méditerranée et ils sont convenus de quatre priorités: sauver des vies, lutter contre les trafiquants dans le respect du droit international, prévenir les flux migratoires illégaux et renforcer la solidarité et la responsabilité internes.

La problématique de la migration doit être appréhendée de façon globale, en s'attaquant aux causes profondes du phénomène. L'UE tient à faire avancer les travaux concernant les liens entre migration et développement tout en continuant à s'attaquer aux violations des droits de l'homme et en poursuivant les travaux sur le règlement des conflits dans les pays d'origine et de transit.

L'approche globale de la question des migrations et de la mobilité, adoptée en 2011, forme le cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration, y compris de migration et développement. L'UE a renforcé sa coopération avec les pays tiers sur la migration, sur le plan tant bilatéral que multilatéral. Le plan d'action pour la période 2014 à 2017 dans le cadre du dialogue UE-Afrique sur la migration et la mobilité est articulé autour de six priorités, parmi lesquelles la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Le processus de Rabat, lancé en 2006 en coopération avec les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la Commission européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), promeut également le dialogue sur la migration et le développement. De même, le processus de Khartoum a été établi en 2015 avec les pays de la Corne de l'Afrique.

Voir: [Conclusions du Conseil du 12 décembre 2014 sur les migrations dans le contexte de la coopération au développement de l'UE.](#)

Renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement

En vue du Conseil européen de juin, les ministres chargés du développement discuteront des actions destinées à renforcer l'efficacité des capacités de l'UE afin de favoriser la sécurité et le développement et permettre ainsi aux pays partenaires de prévenir et de gérer les crises eux-mêmes.

Un aspect important consiste à formuler des propositions afin de combler les lacunes que comporte l'approche globale de l'UE, par exemple lorsque des activités de formation ou d'autres activités visant à renforcer les capacités sont assurées par les membres d'une mission de l'UE relevant de la politique de sécurité et de défense commune et que la faiblesse du cadre de formation ou le manque d'équipements de base nuit à l'efficacité de ces activités.

Dans une récente communication conjointe, la Commission et la haute représentante ont souligné qu'elles avaient la volonté de renforcer la cohérence et la coordination entre les actions menées par l'UE dans les domaines de la sécurité et du développement. La communication conjointe étudie la faisabilité pratique de trois mesures concernant les modalités de financement. À la suite d'un débat qui a eu lieu entre les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense de l'UE, les ministres de l'UE chargés du développement procéderont à un échange de vues sur la communication conjointe et discuteront de la voie à suivre.

Lire la [communication conjointe](#).

Voir: [Conclusions du Conseil du 18 mai 2015 sur la PSDC](#)

Réexamen stratégique

M^{me} Mogherini, la haute représentante, informera les ministres des travaux en cours concernant le réexamen stratégique. Cette mise à jour intervient après une discussion sur le réexamen stratégique qui a eu lieu lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 18 mai, avec les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense. La haute représentante travaille à l'élaboration d'un rapport qui sera présenté au Conseil européen des 25 et 26 juin, conformément au mandat qui avait été donné par les dirigeants de l'UE en décembre 2013.

Autres points

Le Conseil devrait adopter un certain nombre de conclusions sans discussion ("points "A" "), notamment sur:

Le rapport annuel 2015 concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil devrait approuver les conclusions sur le rapport annuel 2015 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE. Ce rapport analyse les tendances observées au niveau des engagements de l'aide publique au développement (APD), tant de l'UE que de ses États membres individuels.

L'UE a conservé sa position de plus grand donateur combiné à l'échelle de la planète, d'après le Comité d'aide au développement de l'OCDE. L'aide au développement provenant de l'UE et de ses États membres est passée de 56,9 milliards d'euros en 2013 à 58,2 milliards d'euros en 2014.

Les États membres et la Commission estiment que l'APD de l'UE continuera probablement d'augmenter en 2015.

Le rapport bisannuel sur les engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Conseil devrait approuver les conclusions sur le premier rapport bisannuel concernant la concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif du rapport est de renforcer l'efficacité de l'action de l'UE pour la concrétisation de ses engagements stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Conseil devrait constater que les défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui se posent au niveau mondial sont, par nature, des questions complexes auxquelles l'UE doit prêter attention et qui doivent être abordées dans une perspective inscrite dans la durée.
